



GUIDE D'ENREGISTREMENT ENTENTE JUNIORS

SAISON 2021



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
CONDITIONS D'ACCÈS.....	4
DÉMARCHE POUR ENGAGER UNE ENTENTE JUNIOR.....	5
1. DÉCLARATION D'INTENTION	5
2. DOSSIER DE CANDIDATURE	5
3. VOLET ADMINISTRATIF.....	5
4. VOLET SPORTIF	6
CONTACTS.....	6

PREAMBULE

LES OBJECTIFS :

- ▶ Permettre à nos jeunes coureurs de rester dans leur club d'origine et de formation (scolarité et vie de famille),
- ▶ Préserver nos clubs formateurs afin qu'ils conservent leurs effectifs,
- ▶ Favoriser la mutualisation des moyens entre clubs proches géographiquement,
- ▶ Permettre à ces coureurs de se confronter au haut niveau (épreuves Fédérales et Internationales),
- ▶ Accentuer la détection des Juniors Hommes.

CONDITIONS D'ACCÈS

CLUBS (*) AFFILIÉS À LA FFC

ÉVOLUE DANS LE STRICT RESPECT ÉTHIQUE
ET MÉDICAL DE LA FFC

A ÉLABORÉ UN PROJET SPORTIF
DE FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

1. Le **nombre de club** composant l'entente devra être de **deux minimum** (pas de maximum)
2. L'entente juniors n'a pas d'obligation d'être associée ou adossée à une structure de « National ».
3. Territoires limitrophes : Des clubs situés dans des départements limitrophes géographiquement (dans deux comités régionaux différents) peuvent constituer une entente de clubs avec l'accord des deux comités régionaux concernés.
4. Une structure porteuse ne pourra pas engager deux équipes en Entente Juniors

(*) Clubs, entente ou équipe portée par un Comité Régional ou Comité Départemental

DÉMARCHE POUR ENGAGER UNE ENTENTE JUNIORS

1. DÉCLARATION D'INTENTION

Toute structure candidate à l'engagement d'une Entente Juniors devra se manifester préalablement en adressant à la DAS (Direction des Activités Sportives), une déclaration d'intention, **au plus tard le lundi 23 novembre 2020 à 23h00.**, via le lien suivant :

[> DÉCLARATION D'INTENTION <](#)

2. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé des points suivants :

- Identification de la structure : dirigeants, encadrants
- Identification de l'effectif : liste des coureurs
- Programme sportif
- Maquette maillot
- Engagement du Président de la structure

La date limite de dépôt des éléments est fixé au **mercredi 20 janvier 2021 à 23h00.**

Un guide utilisateur de la plateforme en ligne vous sera envoyé afin de vous guider dans la transmission des éléments.

L'ensemble des documents demandés conditionnera la recevabilité du dossier.

3. VOLET ADMINISTRATIF

Statut :

L'entente Junior devra être constituée sous une association Loi 1901 déclarée en préfecture. Il n'y a pas d'obligation, pour cette association, d'être affiliée à la FFC. Les clubs supports à l'entente sont obligatoirement affiliés à la FFC

Montant de la cotisation fédérale :

Conformément à la tarification fédérale, le montant de la cotisation est de 150 euros (par virement bancaire).

Coordonnées bancaires de la Fédération Française de Cyclisme :

Banque : Crédit du Nord	Code Banque : 30076
Titulaire du compte : FFC	Code Agence : 02352
IBAN : FR76 3007 6023 5212 2625 0020 027	N° compte : 12262500200
BIC : NORDFRPP	Clé RIB : 27

4. VOLET SPORTIF

Effectif de l'entente :

Effectif de 18 coureurs maximum (6 coureurs d'un même club maximum)

Cas des coureurs en double appartenance : Les licenciés des départements et territoires d'Outre-Mer suivant un cursus scolaire, universitaire ou de formation reconnue par l'Etat et/ou une formation fédérale peuvent bénéficier d'une double appartenance pour être dans une entente junior, en accord avec leur premier club et leur comité régional d'origine.

NB: Après validation des listes par la FFC, l'intégration du nom de l'entente Juniors (Rubrique « Groupe Sportif ») sur chaque licence sera assuré par la Direction des Activités Sportives de la FFC.

Encadrement de l'équipe :

Obligation d'avoir un Entraîneur ou un Directeur Sportif étant titulaire d'un :
(pas d'obligation d'être salarié)

- ▶ DEJEPS mention Cyclisme traditionnel
- ▶ BEESAC + BF3 Route
- ▶ BEESAC + entraîneur club expert Route (réforme des diplômes - sept 2012)
- ▶ BEES 1er degrés option "cyclisme traditionnel"
- ▶ BF2 ou Entraîneur Club Expert (MINIMUM REQUIS)

Participation à la Coupe de France :

Une entente Junior pourra participer à une manche de la Coupe de France si celle-ci se déroule dans son Comité Régional d'appartenance.

Cette participation devra être validée par le Comité Régional concerné. Priorités de sélection : comité régional, club, comité départemental, entente.

Les ententes juniors ne marqueront pas de points sur les différents classements.

CONTACTS

DOSSIER SUIVI PAR :

Julien THOLLET (Entraîneur National Route Juniors Hommes) : 06 76 37 95 01 / j.thollet@ffc.fr

Brendan GICQUELLO (Adjoint Coordinateur Route) : 01 81 88 09 53 / b.gicquello@ffc.fr